



Compte Rendu de la réunion de concertation sur la préfiguration de la Direction Générale des Infrastructures et Transports (DGIT) du 25 janvier 2008

Mr BURSAUX ,préfigurateur du MEDAD, a réuni les OS pour exposer les termes de la mission que le Ministre lui a confiée .

La CFDT était représentée par Claude Drouglazet, membre du BN, Chantal Reland et Catherine Cumunel de la DGMT .

Mr Bursaux situe son action dans le contexte général de la réforme (rupture ?) en mettant en place le plan intermodalité des transports, en suivant la feuille de route du Grenelle de l'environnement, en appliquant la RGPP (ex :fusion DDE-DDAF) et ce, dans la perspective de la Présidence française de l'UE au 1^{er} juillet 2008 .

Le Directeur a ensuite fixé les enjeux pour la nouvelle Direction Générale

En réponse aux nombreuses interrogations des OS sur les conséquences pour les personnels des bouleversements annoncés tant en AC qu'en SD, Mr Bursaux a indiqué que :

- La date du 29 février n'est qu'une étape dans la réflexion, la concertation devrait être continue .Pour les DIR, DRE,RST, il ne devrait pas y avoir de grand changement .
- Pour le maritime, la demande des professionnels est d'accroître la lisibilité de l'action de l'État .Aux interrogations des O.S, Mr Aymeric, DAM, indique que la réflexion est engagée sur les bases du rapport Hamon-Hamon-Genevoix et indique deux voies possibles : Création de direction de façade maritime (DFM) et fusion des DDE-DDAF et DDAM

La CFDT a clairement affiché son opposition à la première solution car depuis plus de deux ans maintenant, nous défendons la seconde.

Sur le statut de l'ENIM, la réflexion est également engagée, Mr Bursaux estimant que le statut d'EPA et le maintien du statut d'administration centrale sont difficiles à suivre.

La réflexion sur la fusion des services contentieux des différents services centraux est en cours. Selon Daniel Bursaux , hormis peut être certains contentieux spécifiques comme le social , le contentieux pourrait rejoindre la direction juridique.

En revanche, il faudra établir une frontière claire pour le réglementaire et l'international entre les directions générales mais il n'est pas envisageable que ces domaines ne relèvent plus de la future DGIT.

Le dossier VNF n'est pas d'actualité pour le moment .

En conclusion la CFDT a tenu à rappeler l'inquiétude de l'ensemble des personnels tant les réformes en cours sont complexes et difficiles à maîtriser compte tenu du périmètre important du MEDAD. La vigilance de l'ensemble des personnels s'impose.